

ÉCHELLE DES BRUITS EN DÉCIBELS



SIST BTP SEINE ET MARNE

Service Interentreprises de Santé au Travail

SIST BTP - Dammarie les Lys

200 rue de la fosse aux anglais
77190 Dammarie les Lys
Tél. 01.64.87.66.63
Fax. 01.64.87.66.76

SIST BTP - Meaux

3 rue Aristide Briand
77100 Meaux
Tél. 01.60.09.80.46
Fax. 01.60.09.80.47

SIST BTP - Nemours

2 rue des rochers gréau
77140 Saint-Pierre les Nemours
Tél. 01.64.45.92.60
Fax. 01.64.45.79.50

Credits photos : AdobeStock © - Service de communication SIST BTP Seine et Marne 2018 - sources : INRS



LE BRUIT

AU TRAVAIL



www.sistbtp77.fr



GÉNÉRALITÉS

Un bruit est un son produit par des vibrations et perçu par l'oreille comme désagréable ou gênant. Le BTP est l'un des secteurs les plus exposés.

L'intensité des sons se mesure en décibels. Deux types de décibels sont pris en compte :

- dB(A) : sons perçus par l'oreille humaine
- dB(C) : sons instantanés pour les niveaux très élevés

Le bruit devient dangereux à partir d'un niveau de 80 décibels durant une journée de travail de 8 heures.

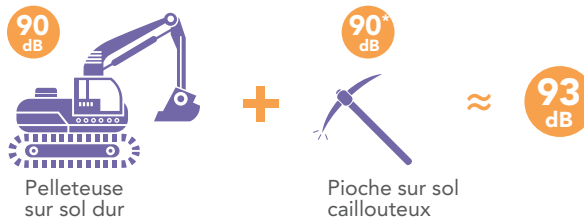
- 0 dB(A) = bruit le plus faible qu'une oreille peut percevoir
- 50 dB(A) = niveau habituel de conversation
- 80 dB(A) = seuil de nocivité (exposition de 8h/j)
- 120 dB(A) = seuil de douleur

VALEURS LIMITES EN FONCTION DU TEMPS D'EXPOSITION



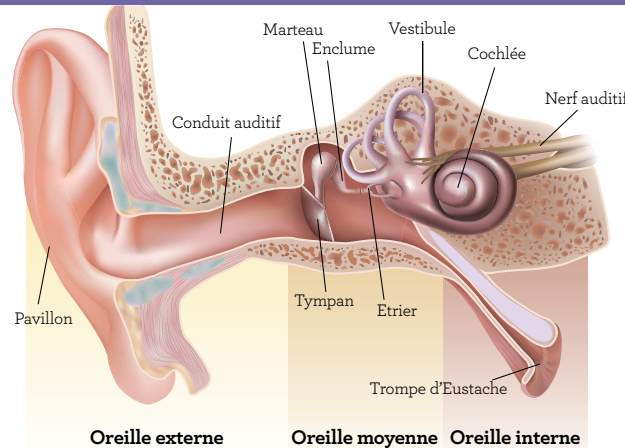
Être exposé 8h à 80dB(A) est aussi dangereux que d'être exposé 1s à 120dB(A)

À savoir : les dB ne s'additionnent pas



* Mesure instantanée

LE BRUIT ET SES DANGERS



La fatigue auditive

Après avoir été exposé à un bruit intense, on peut souffrir temporairement de bourdonnements ou de sifflements d'oreilles (acouphènes) ainsi que d'une baisse temporaire de l'audition. Cette fatigue auditive qui disparaît à la fin de l'exposition au bruit, doit vous alerter. Cela est souvent un signe annonciateur d'une souffrance de l'oreille interne.

La surdité professionnelle

L'exposition prolongée à des niveaux de bruit élevés détruit progressivement les cellules ciliées de la cochlée. Cela conduit à une surdité irréversible car ces dernières ne se régénèrent pas.

Cette surdité peut être reconnue comme maladie professionnelle (Tableau n°42 du régime général).

Autres effets sur la santé

Outre la surdité, l'exposition au bruit peut entraîner des troubles du sommeil, de la fatigue, du stress, des troubles cardiovasculaires, de l'hypertension...



Le bruit qui parasite la communication, qui détourne l'attention et qui gêne la concentration augmente le risque d'accident du travail.

SE PROTÉGER

La réglementation

Dès 80 dB(A) ou 135dB(C) : Mise à disposition de protections auditives par votre employeur

Dès 85 dB(A) ou 137dB(C) : Port obligatoire des protections auditives fournies

Exposition moyenne calculée sur 8 h de travail - dB(C) : pression acoustique de crête

La protection collective

Il convient de réduire le bruit à la source (choix de machines silencieuses, silentblocks...) ainsi que de limiter le temps d'exposition (rotation, alternance des tâches).

La protection individuelle



Casque antibruit



Bouchons à façonner



Bouchons pré-formés



Bouchons avec arceau



Bouchons moulés sur mesure

ATTENTION

Portez impérativement vos protections pendant toute la durée de l'exposition au bruit